

LISEZ

La condamnation du régime Laurier-Tarte

Par un ANCIEN DÉPUTÉ LIBÉRAL, M. Cook

Tel que promis, nous donnons aujourd'hui à nos lecteurs la protestation si énergique de M. Cook, ancien député libéral de Simcoe-Est, contre la trahison de ses chefs envers l'électorat canadien.

Conservez ce document. Les partisans quand même insultent M. Cook, mais ils ne peuvent pas répondre à ce terrible raisonnement.

Certains libéraux, prêts à tout avaler, s'étonneront peut-être de la sévérité de M. Cook; mais un moment de réflexion suffit pour justifier sa colère.

Le parti libéral compte beaucoup d'honnêtes gens dans ses rangs qui ont cru leurs chefs sincères lorsqu'ils dénonçaient et accusaient les conservateurs. Et maintenant qu'ils ont constaté que toutes ces dénonciations ne valaient rien puisque leurs chefs ont fait pire que les conservateurs, n'est-il pas naturel que la honte s'empare d'eux pour se changer en colère sous l'influence de la réflexion.

Ils ont tout simplement l'affront que vous ressentiriez si votre voisin vous ayant promis vingt années durant de vous payer quand il en aurait le moyen, finissait par vous envoyer promener.

M. Cook accuse le gouvernement, avec preuves à l'appui, d'avoir honteusement violé ses promesses comme suit :

A—De maintenir l'indépendance du Parlement.

B—De rendre le Parlement juge dans tous les cas où des ministres sont accusés de mauvaise conduite.

C—De réduire la dépense.

D—De diminuer la dette.

E—De réduire les taxes.

F—D'abolir la Protection.

G—D'obtenir une préférence pour les produits canadiens sur le marché anglais.

H—De prohiber le trafic des liqueurs alcooliques, si cette opinion prévalait dans un plébiscite.

I—De réduire le nombre des ministres dans le cabinet.

J—De diminuer la dépense au compte des pensions de retraite.

K—D'abolir le ministère de l'industrie et du commerce.

L—D'abolir le Sénat.

Voici, à de légères omissions près, la teneur de son manifeste aux libéraux du Canada.

1. Ils ont trahi leurs promesses au peuple

"Ce n'est pas sans me rendre entièrement compte de la responsabilité personnelle que j'assume, de la gravité de l'accusation que je m'en vais porter que j'expose ici une conviction bien mûrie chez moi, en esprit et en conscience.

"J'accuse les chefs actuels du parti libéral, sir Wilfrid Laurier et ses collègues du cabinet (ceux-là, du moins, qui étaient membres du parti libéral dans l'Opposition).

"JE LES ACCUSE D'AVOIR RENIÉ LES PRINCIPES DE NOTRE PARTI, D'AVOIR TRAHI LEURS PROMESSES ET LA FOI JURÉE AU PEUPLE DU CANADA.

"Et je porte cette accusation, je le répète, avec la compréhension parfaite de sa gravité et de la responsabilité personnelle que j'assume en le faisant. Mais je le fais avec la ferme conviction que j'accomplis un devoir. Etant l'un de ceux dont les efforts, pour faibles et modestes qu'ils aient été, ont tenu, quatre années durant, à mettre ces hommes-là.

"DANS LES POSITIONS OÙ ILS OCCUPENT ET OÙ ILS ONT DESHONORÉS, JE NE PUIS ÉCHAPPER À MA PART DE RESPONSABILITÉ DANS LEURS ERREMENTS QU'EN LES DENONÇANT ET LES REPUDIANT AINSI PUBLIQUEMENT.

"Je prends ce moyen d'accomplir ce que je crois être mon devoir de conscience, parce qu'il me fournit l'occasion de demander à mes amis du parti libéral s'ils peuvent honnêtement concilier le maintien de leur allégeance aux hommes qui les ont trahis et qui ont trompé le pays avec leurs propres convictions sur ce que requièrent les principes du libéralisme.

"Je pourrais arrêter ici et demander à mes amis libéraux d'examiner l'accusation que je viens de porter, à la lumière de ce qu'ils connaissent de l'histoire politique de la Confédération, depuis que les chefs libéraux ont pris la direction des affaires. Mes amis libéraux sont intelligents et ils savent : ils ne sauraient manquer de connaître que

"PAS UN SEUL DES PRINCIPES QUE JE PROPOSAIS LE PARTI SOUS LA DIRECTION DE BROWN, DE MACKENZIE ET DE BLAKE N'EST AUCUNMENT VIOLÉ SUIVI PAR LES CHEFS ACTUELS DU PARTI.

2. Des emplois publics aux députés

"L'un des principes politiques les plus chers aux libéraux, c'est que l'indépendance du Parlement devrait être scrupuleusement sauvegardée. Nous avons soutenu, comme parti, qu'il est funeste à toute législation honnête et fatale à l'indépendance personnelle des membres du Parlement que le parti au pouvoir puisse se permettre de donner ou de promettre des emplois salariés aux députés, que ce soit comme récompense de leur fidélité dans le passé ou comme invite à leur "légèreté future". M. Blake a exprimé les vues de notre parti à cet égard; et, dans la dernière session même du présent Parlement, le ministre actuel des Postes, avec l'appui de tous ses co-partisans aux Communes, consacrait lui-même à la ratification du Parlement. Ce bill pourvoyait à ce que nul membre fût éligible à aucun emploi ou position comportant salaire et dépendant de la Couronne, pendant l'existence du Parlement où il était député et même un an encore après la dissolution de ce Parlement.

"A l'appui de sa proposition, M. Mulock se lançait dans un vigoureux réquisitoire contre le gouvernement conservateur parce qu'il avait pris des députés à leur siège en Chambre pour les caser dans un poste salarié. Parlant des vues en général de cette pratique qu'il condamnait, et à laquelle son acte avait pour but de mettre fin, M. Mulock disait : "Voir Hansard de 1896, p. 2,375 : "Si le gouvernement peut faire miroiter des emplois publics aux yeux de ses partisans, de façon à induire quelques-uns et peut-être un nombre croissant d'entre eux à aspirer à ces positions, au lieu de représenter ici leurs mandants, loin d'exercer leur jugement impartial et d'avoir une influen-

ce salulaire sur l'Administration, ces députés deviennent de simples parasites du pouvoir et cessent de représenter l'opinion de leurs électeurs. Il y a plus, circulant au milieu de leurs collègues, ces députés deviennent de véritables agents de corruption dans les plus proches rangs de leur parti."

M. Mulock condamnait cette pratique comme dégradante et de nature à abaisser le niveau de la vie publique, en la remplissant de chercheurs d'emplois et de chasseurs aux places. Tous les chefs et députés libéraux soutinrent M. Mulock et prononcèrent de vigoureux discours dans le même sens. Il ne devait pas en aller autrement, car cette mesure n'était que la consécration de l'un des principes les plus chers du libéralisme. C'est un principe auquel le parti était lié, et à propos duquel le peuple avait droit d'attendre de nous que nous y resterions fidèles et que nous le mettrions en honneur lorsqu'il nous confia les rênes du gouvernement.

Comment nos chefs ont-ils rempli leur promesse à l'électorat?

Le trafic des places

Au cours des nombreuses années que le parti conservateur avait été au pouvoir, jusqu'à l'époque où M. Mulock présentait son bill, que lui et d'autres appuyaient si vigoureusement, dénudant dix-sept députés avaient été nommés à des emplois.

PENDANT LES QUATRE ANS D'EXISTENCE DU PRÉSENT GOUVERNEMENT TREIZE DÉPUTÉS (X) ONT ÉTÉ AINSI APPELÉS À DES EMPLOIS PUBLICS, AVEC DES SALAIRES SE MONTANT À \$39,000 PAR ANNEE

"Si grand était l'empressement scandaleux du premier ministre actuel à mentir à toutes ses déclarations antérieures et à ridiculiser son parti, sur ce principe de l'indépendance du Parlement, que dès le 8 juillet 1896, il écrivait à M. François Langelier, député de Québec, dans les termes méprisables qui suivent :

"Voici ce que je vous propose : la place du lieutenant-gouverneur sera ouverte pour vous à la fin de 1897, et si, d'ici là, vous n'êtes pas nommé, j'ai l'intention de mettre cette place de lieutenant-gouverneur à votre disposition."

"Plus tard, M. Laurier écrivait encore au frère de M. Langelier, lui demandant de "dire à François que je veux qu'il n'y ait pas de malentendu, ni de ce que ma promesse est considérée comme sacrée."

"M. Langelier continua de siéger et de voter, au Parlement, pendant deux sessions, avec cette promesse dans sa poche. C'était bien là "le pur parasite de l'Administration, se promenant au milieu de ses collègues comme un agent de corruption dans leurs propres rangs", selon l'énergique expression de M. Mulock.

"Au bout du temps fixé, la "promesse sacrée" de sir Wilfrid fut rompue, et M. Langelier devint juge, avec un salaire de \$5,000 par année.

"Si démoralisante a été l'attitude et si pernicieux l'exemple offerts par le gouvernement sous ce rapport, que tout dernièrement, l'un de ses partisans écrivait à l'association libérale de son comté pour lui déclarer sans vergogne que, s'il était de nouveau choisi candidat et qu'il vint à être élu, il considérerait son siège au Parlement comme un marché-pié pour parvenir à un emploi salarié, n'y mettant qu'une condition, c'est que cet emploi comportât un traitement convenable.

"M. Mulock était assurément prophète quand il disait que "l'électorat, en constatant cet état de choses en viendrait à la conclusion que la suprême ambition qu'un homme puisse avoir en entrant dans la vie publique c'est de pouvoir, en passant par le Parlement, s'acheminer vers une confortable position à vie."

"ET IL EST BIEN SUR QUE LES LIBÉRAUX HONNÊTES NE SAURAIENT EXCUSER NI MANQUER DE PUNIR LES CHEFS TROMPEURS QUI SUR CETTE QUESTION DE L'INDÉPENDANCE ABSOLUE DU PARLEMENT, ONT RAVALE LE DRAPEAU DU LIBÉRALISME ET L'ONT TRAHÉ DANS LA BOUE."

Protégeant Sifton

"Parmi les solennelles déclarations de principes faites par la convention nationale libérale d'Ottawa, en juin 1893, était la suivante qui portait sur le principe de l'indépendance des membres du Parlement :

"Que c'est le droit antique et indiscuté de la Chambre des Communes de s'enquérir de toutes les matières concernant les dépenses publiques et de toutes les accusations de conduite illégale officielle portées contre des ministres de la Couronne, et de renvoi de telles matières devant des commissions royales créées sur l'avis de l'accusé et contrairement à la responsabilité vraie des ministres envers la Chambre des Communes et tend à affaiblir l'autorité de la Chambre sur le gouvernement exécutif, et que cette convention affirme que les pouvoirs des représentants du peuple en cette matière devraient en toute occasion convenable être maintenus."

"Ceci était alors la conviction déclarée du parti libéral. Je crois que c'est encore la conviction de tous les vrais libéraux. La publication d'une telle déclaration implique une promesse au peuple, promesse que, comme parti, nous ne pouvons ignorer, encore moins répudier sans qu'on puisse nous accuser de fausseté et de déshonneur. Comment les chefs de notre parti ont-ils tenu cette promesse ?

"Le 27 juin 1899, Sir Hibbert Tupper a porté, de son siège au Parlement, une série d'accusations distinctes, vingt-sept en tout, au sujet de la direction des affaires du Yukon par le Département de l'Intérieur. Il avait nommé cette affaire "l'affaire Sifton".

Note du traducteur : (X) A la vérité, c'est VINGT placés en quatre ans, que devrait être M. Cook. Il faut, en effet, compter MM. Girouard, Pinault, Lemieux, Sheyn et Robidoux, députés libéraux à Québec et placés par le gouvernement Laurier-Tarte. Et il y a de plus, parmi les seuls députés d'Ottawa, MM. Forbes, King, Bédard, Cameron, Lister, Devlin, Langelier, Choquette, Demers, Yeo, Fiset, Joly, Ellis, Rinfret, Beausoleil—et cela même

sans compter MM. Stenson et Casey, sur le point d'obtenir leur fragement. léguait incapable, conduite illégale, corruption et malversation.

Dans une partie de ces accusations, l'honorable Clifford Sifton, ministre de l'Intérieur, était personnellement accusé de la façon la plus grave et toutes les accusations incriminaient sa conduite et son caractère, soit comme homme, soit comme ministre. Je ne discuterai pas ici le bien ou le mal fondé de ces accusations. Trois députés libéraux semblent croire que quelques-unes d'entre elles, en tout cas, étaient fondées mais ce n'est pas la question que je veux discuter. Pour nous, comme libéraux, la question importante est celle-ci :

Notre parti et nos chefs ont-ils tenu en ce qui concerne ces accusations la conduite que devait tenir un gouvernement libéral ?

A-t-on tenu, en cette matière la conduite que, comme parti, nous avions déclaré solennellement devoir être tenue et que nous nous étions formellement engagés à tenir ? Les chefs du parti libéral ont-ils affirmé le droit antique et indiscuté de la Chambre des Communes de s'enquérir de toutes les accusations de conduite illégale officielle portées contre les ministres de la Couronne.

"Au contraire, le ministre accusé, appuyé par ses collègues, a positivement refusé d'accorder une enquête officielle.

"Et ceci, bien que le député qui avait porté l'accusation offrit d'en passer par le résultat de l'enquête et dans le cas où il eût réussi, pas à prouver ses accusations, de renoncer à son droit de siéger au Parlement et d'occuper toute position dépendant de la Couronne. Plus que cela, il a même pu être, nonobstant sa solennelle condamnation de la pratique de révoquer les accusations de conduite illégale officielle des commissions royales créées sur l'avis de l'accusé."

"Le gouvernement a confié le devoir de faire enquête sur les accusations à l'un de ses propres fonctionnaires, employé du département sur lequel devait être faite l'enquête et parent par alliance du ministre accusé.

Ils ont augmenté la dépense qu'ils avaient promis de réduire

"La promesse la plus précise et la plus absolue que notre parti ait faite à l'électorat était peut-être celle que la dette publique ne devrait être en aucun cas augmentée et que la dépense annuelle de la Confédération devrait être notablement réduite. C'est là une promesse claire : non pas une conséquence qui pouvait être déduite, mais une déclaration positive et précise faite par la Convention qui a formulé la politique de notre parti et répétée mainte et mainte fois par nos chefs. Voici la promesse, telle que faite par la Convention :

"Nous ne pouvons que voir avec alarme la grande augmentation de la dette publique et de la dépense contrôlable annuelle de la Confédération, ainsi que l'excès de taxe sur le peuple qui en a résulté, sous les gouvernements qui ont constamment détenus le pouvoir depuis 1878, et nous demandons que la plus stricte économie soit exercée dans l'administration du gouvernement du pays."

"Sir Wilfrid Laurier disait : "Si on nous confie le pouvoir, nous suivrons l'exemple de M. Mackenzie et je dirai que, bien que nous puissions ne pas être capables de ramener la dépense à ce qu'elle était sous son administration, nous pourrions la diminuer de deux, même de trois millions de piastres par année."

"Sir Louis Davies comprenait et formulait ainsi la promesse faite par le parti libéral : "Le parti libéral dit que la dépense actuelle peut être diminuée de plusieurs millions sans que les services administratifs en souffrent."

"L'hon David Mills déclarait qu'il n'avait aucun doute que l'efficacité du service pourrait être augmentée, et la dépense publique réduite presque de moitié."

"L'hon William Paterson disait : "Nous enlevons au peuple, sous forme de taxes, \$6,150,000 de plus que nous ne devrions nous en dépenser. \$7,571,000 de plus que nous ne devrions."

"Sir Richard Cartwright disait : "Je dis que c'est un déshonneur et une honte pour le gouvernement qui a été chargé de l'administration de nos affaires de nous demander de dépenser \$38,000,000 par année pour des fins fédérales. Monsieur, la chose est absolument injustifiable."

"L'hon William Mulock était aussi net : "Il n'y a rien de plus déshonorant que de dépenser 38,000,000, excepté le fait que nous sommes créanciers sous les dettes et dévorés par les fonctionnaires, grands et petits."

La dépense annuelle contrôlable pendant les quatre dernières années de l'Administration conservatrice était comme suit :

Table with 2 columns: Year, Amount. 1893..... 33,814,052; 1894..... 37,585,025; 1895..... 38,132,065; 1896..... 36,949,142

Une dépense moyenne annuelle de \$37,370,058.

Pour tout le temps de l'Administration conservatrice, la dépense moyenne annuelle est de \$33,535,549. C'est là la dépense que nous avons dénoncée par une résolution solennelle. C'est à cette dépense que s'appliquait le langage que je viens de citer. Comment nos promesses et les engagements de nos chefs ont-ils été remplis? Ce qu'eux et nous voulions faire entendre à l'électorat, c'est que s'il plaçait notre parti au pouvoir, la dépense publique serait diminuée. C'était là, notre contrat et notre entente avec le peuple. Qu'est-il arrivé? La dépense contrôlable annuelle sous le présent gouvernement a été comme suit :

Table with 2 columns: Year, Amount. 1897..... 38,349,759; 1898..... 38,832,525; 1899..... 41,903,500; 1900..... 43,175,000

Une moyenne annuelle de \$40,565,196, soit \$3,195,140 de plus que la moyenne des quatre dernières années de l'Administration conservatrice, ou \$7,029,547 de plus que nos adversaires, pendant leurs dix-huit années d'administration.

La moyenne de la dépense totale annuelle depuis que le gouvernement libéral a pris la direction des affaires du pays, a été de \$46,616,623, tandis que la moyenne annuelle sous l'Administration conservatrice était de \$42,335,881. C'est-à-dire qu'au lieu de la diminution promise de deux à cinq millions, il y a eu une augmentation annuelle de plus de quatre millions et quart.

Les excuses énigmatiques de Sir Richard

M. Cook fait allusion à l'excuse donnée par sir Richard Cartwright pour l'augmentation de la dépense au-dessus d'un chiffre qui avait été condamné par lui et ses collègues lorsqu'ils étaient dans l'Opposition. Sir Richard disait dans son discours à Toronto en août 1899 :

"En 1896, quand le parti libéral s'objectait et avec raison à une grande dépense, il était douteux que depuis que le Canada est devenu une nation, depuis la Confédération, il se fût présenté une année où l'économie parût si nécessaire. L'inanité de cette justification est démontrée par M. Cook qui rappelle le fait que les dénonciations par le parti libéral de l'ancienne dépense et l'engagement pris par lui de la réduire, datent d'avant 1896. Des résolu-

tions furent passées à ce sujet par la convention de 1893; les remarques précitées de sir Louis Davies furent faites en 1893. C'est en 1889 que M. Mills prétendait que l'économie publique pourrait être coupée en deux. Le discours de M. Mulock, sur l'économie fut prononcé en 1895 et celui de M. Paterson en 1890.

La dette augmentée

Après avoir remarqué que l'énormité de la dette publique était considérée avec alarme par les libéraux dans leur convention de 1893, M. Cook passe à l'examen de la suivante promesse contenue dans un pamphlet électoral paru peu avant la dernière campagne :

"Le parti libéral, placé de nouveau au pouvoir fera cesser l'augmentation de la dette publique et commencera à la réduire aussi rapidement et aussi tôt que possible."

"Bien que le présent gouvernement, reprend M. Cook, ait à la face du peuple fait cette solennelle promesse, il lui-même a augmenté la dette de \$6,458,000. J'emprunte ces chiffres par Richard Cartwright :

"POUVONS-NOUS, COMME PARTI, NIER QUE, EN CE QUI CONCERNE LA DETTE PUBLIQUE ET LA DÉPENSE PUBLIQUE, NOS ENGAGEMENTS ET NOS PROMESSES ONT ÉTÉ VIOLÉS; HONTEUSEMENT, IGNOMINIEUSEMENT VIOLÉS."

Et il ne faut pas oublier que tandis qu'il admettait que la dette s'était accrue, le gouvernement proclamait un excédent de recettes et de revenus sur ceux de ses prédécesseurs. Voici encore les propres paroles de sir Richard Cartwright : "Notre revenu brut pour 1899 sera de quarante-huit millions au moins contre trente-quatre millions en 1895."

De sorte que le gouvernement avoue non seulement qu'il a violé l'engagement pris par le parti de ne pas augmenter la dette publique, mais encore qu'il l'a accrue malgré un excédent de recettes et un revenu énormément augmenté. Comment pouvons-nous espérer, comme parti, regagner la confiance et le respect de tout un peuple, si nous laissons nos chefs éhontément manquer aux promesses solennelles que nous avons faites sans les jeter par-dessus bord?

"LAISSEZ-MOI VOUS DIRE ENCORE, CAR ON NE PEUT NI TROP SOUVENT NI TROP FORTEMENT LE REPETER QUE CEUX QUI SONT DANS LES RANGS DU PARTI, À MOINS DE REPUDIÉ LES CHEFS POUR N'ÊTRE PAS ACCUSÉS DE COMPLIÇITÉ DANS LEUR CRIME, DEVRONT PARTAGER LA RESPONSABILITÉ DE LA HONTEUSE DÉCEPTION INFLIGÉE AU PEUPLE DU CANADA.

Augmentation des taxes personnelles

M. Cook démontre ensuite que le gouvernement, loin de réduire les taxes personnelles comme il s'y était engagé, les a augmentées.

"Pendant les trois dernières années du régime conservateur le chiffre total des droits d'Accise et de Douane c'est-à-dire de la taxe personnelle, s'éleva à \$81,598,993. Durant les trois années du régime libéral, ces taxes ont atteint le chiffre de \$91,477,119, soit une augmentation de \$12,879,226, au lieu de la réduction promise de \$2,308,300.

"L'essai de justifier ce surcroît en disant que la population ayant augmenté, les recettes de Douane et d'Accise devaient s'en ressentir. Malheureusement cette excuse ne peut se maintenir devant les rapports des propres fonctionnaires du gouvernement. Devant les rapports du commerce et de la navigation, LE PERCENTAGE DE LA TAXE PAR TÊTE DE LA POPULATION EST CALCULÉ ET LES CHIFFRES PROUVENT QUE LA TAXE PAR TÊTE A AUGMENTÉ DEPUIS L'ARRIVÉE AU POUVOIR DU PRÉSENT GOUVERNEMENT.

Plus que cela, les chiffres démontrent que, sous le régime conservateur, entre 1892 et 1896, la taxe en proportion de la population a été réduite de \$1.13 par tête, tandis que depuis l'avènement du présent gouvernement il y a eu, au lieu de la diminution promise, une augmentation de \$1.16 par tête ou de \$5.80 par famille."

Le tarif

M. Cook cite les paroles prononcées à maintes reprises par plusieurs chefs libéraux, paroles condamnant la politique de protection et exaltant celle du libre échange. Il extrait du programme de la convention libérale de 1893, ce qui suit au sujet du tarif :

"Nous condamnons la politique de protection comme étant radicalement erronée, et injuste pour la masse du peuple.

Aucun libéral, dit M. Cook, qui tient à conserver une réputation de loyauté et de franchise, ne saurait tenter de nier que notre parti, en briguant le suffrage de l'électorat, prit le solennel engagement d'abolir immédiatement le système de protection si tôt qu'on lui aurait confié le pouvoir. Je remarque que les journaux prétendent que le premier ministre, au cours d'une récente adresse, a déclaré que ni lui ni son parti n'avaient jamais promis le libre-échange. Je ne vais pas croire à l'absolue certitude de ce rapport, car une telle déclaration de sa part prouverait une témérité de langage et un mépris de la compréhension et de l'intelligence de son auditoire, dont nul homme public, j'aime à le croire, ne voudrait se rendre coupable à la légère. Aucun exposé ne pourrait être plus clair, ni aucune promesse plus explicite que ceux faits sur cette question durant la période électorale. Cependant, à notre honte et à notre humiliation nous devons confesser qu'il n'en a pas été tenu le moindre compte.

Les partisans du commerce préférentiel ont été déçus

Peu de temps avant les dernières élections générales, parlant au nom du parti, comme c'était son devoir de le faire, sir Wilfrid Laurier exposa très clairement sa politique concernant l'établissement d'un tarif de préférence mutuelle entre le Canada et la Grande-Bretagne. Il déclara que le temps était venu d'obtenir cette faveur, que M. Chamberlain était venu à la conclusion qu'il était maintenant possible à l'Angleterre de donner aux colonies une préférence pour leurs produits sur les produits des autres nations. Sir Wilfrid promit solennellement que le résultat des élections prochaines lui était favorable, il enverrait à Londres des commissaires en vue de poser les bases d'un tarif préférentiel. Comment cette promesse a-t-elle été tenue ?

A-t-on fait quelque honnête effort pour la racheter ? Mais, un membre du cabinet parlant au nom de ses collègues a déclaré que l'idée même qu'une telle préférence pouvait être obtenue par nous était une blague monumentale (an arrant humbug!). Des avantages préférentiels ont été donnés sur nos marchés aux manufacturiers de la Grande-Bretagne.

Était-ce sage ou ne l'était-ce pas, je n'ai pas à me prononcer là-dessus. Mais cet arrangement ne favorisant qu'un seul côté n'est pas ce que Sir Wilfrid Laurier avait promis de se dévouer pour obtenir, ni ce pourquoi il s'était engagé à envoyer des commissaires à Londres. Il ne s'est depuis lors accompli aucun changement dans l'attitude du parti conservateur et nos chefs nous ont fait adopter une position entièrement hostile à ce que les deux partis favo-

risaient avant les élections et à ce que nos adversaires favorisent encore. En effet, ils combattent encore pour que nos cultivateurs aient la préférence sur le marché britannique, nos chefs prétendant qu'un projet de ce genre constitue une "blague monumentale". Nous pourrions-nous répondre aux questions concernant ces commissaires qui devaient être envoyés à Londres ?

SERAIT-IL DIT DE CEUX QUI COMPOSENT LE PARTI LIBÉRAL, QU'ILS ONT VOLONTIERS PERMIS À LEURS CHEFS DE FAIRE D'UN PARTI, REGARDANT COMME UNE PLAISANTERIE, LES ENGAGEMENTS PRIS DURANT LA PÉRIODE ÉLECTORALE, ET COMME UN MOYEN PERMIS DE DUPER LES ÉLECTEURS ?

La supercherie du plébiscite

IL SE POURRAIT DÉFINIEMENT TROUVER UN CAS PLUS FLAGRANT DE FRAUDE VOLONTAIRE QUE L'ACTION DE NOS CHEFS ACTUELS SUR LE PLÉBISCITE DE LA PROHIBITION.

A la convention de 1893, une résolution en faveur d'une loi prohibant les liqueurs fut passée par M. J. S. Spence. Discutant cette question au point de vue de l'attitude que devait prendre le parti libéral, Sir Wilfrid Laurier exprima l'opinion que le Département de la Commission Royale, alors en train d'examiner le sujet, ait complété son travail et publié son rapport.

La convention, cependant, fut de l'avis que le peuple aurait plus ample satisfaction par un plébiscite et la résolution suivante fut votée :

"Attendu que l'attention publique est en ce moment fortement attirée par la considération des dommages causés par l'intempérance, il est désirable que l'esprit du peuple soit fixé sur la question de la prohibition par le moyen d'un plébiscite dans lequel un homme intelligent puisse penser, ni qu'un seul honnête homme puisse dire que la claire signification de cette résolution, la signification que l'électorat y attachait n'était ni plus ni moins que celle-ci : "Que si le plébiscite donnait une majorité de voix en faveur de la prohibition, nous nous engageons à introduire et à passer une loi prohibant les liqueurs." Comme le démontre le rapport de la convention c'était la signification qui y était attachée. L'hon. J. W. Ross, qui, auparavant même à la prohibition argumenta contre l'adoption de la résolution parce que prétendait-il, si les partisans de la prohibition remportaient la majorité du scrutin, ils seraient en droit de demander au gouvernement libéral de les aider dans la passation et le maintien d'une loi prohibitive. Pendant la campagne qui précéda les dernières élections générales, nos chefs demandèrent, et comme mesure de fait, reçurent un grand nombre de suffrages sur cette question de la tempérance.

Le vote fut pris aux frais directs de la nation et peut-être aux frais de ceux qui supportaient ou qui combattaient ce que les deux côtés étaient censés croire et croyaient effectivement être le pas initial vers la mise en force d'une loi prohibant les liqueurs. La majorité par toute la Puissance fut de plus de douze mille. Le cabinet, au lieu de faire honneur à sa promesse, invoqua le prétexte de la loi, pour empêcher la majorité d'acquiescer non seulement aux lois enregistrées mais encore à l'électorat tout entier. PIRE QUE CELA, LE PREMIER MINISTRE A PERDU LE SENTIMENT DE TOUTE DIGNITÉ AU POINT D'AVOUCER QU'IL Y AVAIT EU UNE SECRÈTE (IL S'EST SERVI DU MOT "IMPLICITEMENT") ENTENTE ENTRE LES PARTISANS ET LES ADVERSAIRES DE LA PROHIBITION DANS LA CONVENTION TENUE À CET EFFET.

Cette déclaration ne peut être acceptée que par ceux qui sont disposés à croire que les chefs de prohibitionnistes dans les rangs du parti y compris le ministre actuel de l'Agriculture et le premier ministre d'Ontario, consentirent à prendre part à l'acte de fraude le plus méprisable qui ait jamais déshonoré une politique. Si une telle entente eut lieu, elle implique ceci : Que les partisans de la prohibition voulaient accomplir une chose qu'aucun parti politique n'a jamais pu accomplir, une chose pratiquement impossible, enregistrer une majorité de vote à l'électorat. Le fait, de la part des chefs prohibitionnistes d'avoir consenti à une entente, dénoterait un inconcevable manque de loyauté envers leurs mandants, car, sachant que la chose était simplement impossible, ils n'auraient jamais dû conclure un tel arrangement.

Finalement, les adversaires de la prohibition n'ont pas eu connaissance d'une telle entente, autrement, ils n'auraient eu nulle crainte et pas le moindre besoin de solliciter des votes contre la prohibition. La seule chose à faire, c'était de rester tranquille et de laisser ceux qui n'ont pas de conscience chez eux. Il est impossible de croire que l'hon. G. W. Ross, par exemple, comît une telle entente, ou y eût participé, quand il déclara, lors du projet d'amendement de l'Acte de Tempérance du Canada de façon à ce que, pou. devenir en force il fut assuré de la majorité de tout l'électorat, que c'était exploiter injustement, dans quelque municipalité, l'opinion publique et rendre presque impossible le loyal enregistrement de cette opinion. Mais sir Wilfrid Laurier lui-même dans sa propre conviction n'obtint pas l'entière majorité de l'électorat à 470 voix le cabinet actuel, élu en 1896, il manque 4170 voix pour avoir la majorité entière de l'électorat. Pourtant, sir Wilfrid et ses collègues n'eurent ni hésitations ni scrupules à prendre leurs sièges, et ils ne regardèrent pas la majorité des voix comme une manifestation évidente de la volonté du peuple. Supposons que sir Wilfrid était de bonne foi quand il parlait d'une entente "implicite", insinuant que les prohibitionnistes libéraux en convention prenaient part, ainsi qu'ils les en accuse à une conspiration dans le but de blaguer les partisans de la prohibition, l'attitude de nos chefs en serait-elle meilleure, ou notre devoir amoindri en quoi que ce soit de désapprouver des hommes qui présentent comme une excuse pour avoir failli à leurs engagements publics, l'étonnante allégation qu'ils ont été constamment déterminés à faillir et qu'ils ont, en fait, conspiré avec d'autres, afin d'être plus assurés de tromper impunément.

Les autres promesses violées

Nous condamnons la dépense encourue par les pensions de retraite et nous nous engageons à la supprimer, en 1899, elle excédait de \$14,331 celle de 1896. Nous dénonçons comme inutile la création du département de l'Industrie et du Commerce. Cet "inutile" département a été continué.

"NOUS PROMETTIMES D'ABOLIR LE SÉNAT OU D'EN CHANGER RADICALEMENT LA CONSTITUTION; EN OFFRANT À CE CORPS L'OCCASION DE SAUVER LE PAYS DES CONSÉQUENCES DE L'EXTRAVAGANCE ET DE LA CORRUPTION, LE GOUVERNEMENT A RENDU LE SÉNAT CAPABLE DE PROUVER SON UTILITÉ, PRESQUE SON INDISPENSABILITÉ.

Nous dénonçons le développement des monopoles, des combines et des "trusts", comme une conséquence de la politique de nos adversaires.

Pas un seul de ceux existant en 1896 n'a été détruit ou paralysé; tandis que d'autres ont été créés et ont fait sentir leur influence sur le pays par l'action directe du gouvernement. Nous déclarons que la dépense pour l'administration de la justice était trop

élevée; sir Wilfrid Laurier allait jusqu'à dire que des milliers de piastres payées à des avocats l'étaient été illégalement, sinon d'une façon corrompue; la dépense dans ce département s'est accrue de \$353,000. Nous condamnons la dépense de \$120,000 pour les fins d'immigration; nous avons plus que doublé ce chiffre le portant à \$255,000.

Nous condamnons l'octroi de terrains publics et de boni aux compagnies de chemins de fer : "CE N'EST QUE PAR L'OPPOSITION DU SÉNAT QUE LE GOUVERNEMENT NE PUT RÉUSSIR À TERMINER UNE TRANSACTION PAR LAQUELLE VINGT-CINQ MILLE ACRES DE TERRAINS AUCUNEMENT BÉNÉFICIAIRES, AURAIENT ÉTÉ DONNÉS PAR MILLE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE VOIE ÉTROITE DE TRAMWAY, transaction d'une si flagrante inconscience que plusieurs partisans du gouvernement refusèrent de l'appuyer, et il est douteux qu'aujourd'hui quelqu'un voudrait consentir à la défendre et à analyser les mérites. Nous dénonçons l'octroi de subventions en argent aux compagnies de chemins de fer, prétendant que c'était "une source de corruption et de tromperie" sur nos adversaires dans cette direction par la témérité avec laquelle nous avons accordé des subventions en argent aux chemins de fer, donnant, en une occasion, à la même compagnie, deux millions de plus que nos adversaires avaient offert, et en une autre